

L'EVARS À L'ÉPREUVE DU TERRAIN : DES BESOINS MULTIPLES FACE À DES MOYENS INSUFFISANTS

Principaux résultats de l'enquête nationale menée auprès des établissements scolaires et des personnes intervenantes en charge des séances EVARS

Depuis la rentrée 2025, un programme national fixe enfin un cadre commun pour la mise en œuvre de l'EVARS, incluant notamment 3 séances par an par élève imposées par une loi de 2001, adaptées à chaque classe d'âge. **Mais qu'en est-il réellement sur le terrain ?**

Le collectif Droit à l'EVARS a interrogé les établissements scolaires et les personnes intervenantes au cours de cette première année d'application à travers l'ensemble du territoire national, y compris ultramarin



5 965 établissements scolaire du premier et second degré

(écoles maternelles et élémentaires)

(collèges et lycées)

192 intervenant-es extérieures



Les résultats montrent un décalage majeur entre les ambitions du programme et les moyens donnés pour l'appliquer.

Une mise en oeuvre encore très insuffisante



32% des établissements déclarent avoir réalisé les trois séances prévues pour l'ensemble de leurs classes.

En France, la loi du 4 juillet 2001 prévoit trois séances annuelles d'EVARS tout au long de la scolarité des élèves dans les écoles, collèges et lycées.

Une mise en oeuvre compromise sans moyens ni formations

51% des établissements jugent leurs moyens financiers inexistant

83% estiment que leurs moyens humains disponibles comme insuffisants ou partiellement suffisants.



Près de la moitié des établissements affirme que les personnes en charge des séances n'ont pas bénéficié d'une formation spécifique. Il s'agit principalement du personnel éducatif. Parmi ce personnel non formé :

90%

sont des écoles

10%

des collèges et lycées

La formation des personnels de l'Éducation nationale reste un **point majeur de fragilité**. La circulaire du 3 juillet 2025 prévoit deux jours de formation en présentiel (12 heures) et un parcours d'auto-formation en ligne facultatif, souvent réalisé sur le temps personnel. **Un dispositif largement insuffisant** au regard des exigences de l'EVARS, notamment en matière de posture et d'accueil de la parole. À titre de comparaison, les intervenant-es du Planning familial suivent **160 heures de formation** avant d'animer des séances en autonomie.

« Donnez-nous une vraie formation continue, humaine, en présentiel, avec des vrais formateurs, vraiment formés, (...) ».

Un-e enseignant-e d'une école élémentaire

« Nous ne sommes pas formés à recevoir la parole de victimes de violence ».

Une direction d'école élémentaire.

A ce défaut de personnels dûment formés s'ajoute **le manque de :**

- **ressources pédagogiques et supports** dans la moitié des établissements (45 %) ;
- **temps** (à savoir que dans les établissements aucune dotation horaire n'est dédiée, ni dans les emplois du temps des élèves) ;
- **moyens adaptés pour faire face aux contraintes organisationnelles.**

Par ailleurs, pour garantir une présence infirmière effective dans les établissements scolaires et universitaires et rendre possible l'ensemble des missions de consultation, de prévention et de promotion de la santé, notamment en santé sexuelle, il manque

15 200 infirmières de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

Un renfort indispensable des associations spécialisées

80% des établissements scolaires ne sont pas certains de pouvoir mettre en œuvre l'EVARS conformément au programme.

Face à ces carences, les partenariats avec les associations spécialisées sont incontournables afin d'assurer une complémentarité des approches pédagogiques et postures permettant de répondre pleinement aux objectifs du programme.

Les intervenant·es extérieur·es soulignent des améliorations après avoir mis en place les séances EVARS.

« Difficile à mettre en oeuvre sans les partenaires extérieurs ».

Un conseil conjugal et familial d'une association.

« Les élèves sont contents que cette information soit faite par une personne externe à l'équipe enseignante. Ils se sont sentis plus libres de poser leur question à cette personne "étrangère" ».

Une infirmière scolaire.

Des contenus ne répondant que très partiellement au programme

Seuls

40%

des établissements estiment que les séances réalisées couvrent suffisamment les trois dimensions du programme.

Se connaître, vivre et grandir avec son corps

Rencontrer les autres et construire des relations, s'y épanouir

Trouver sa place dans la société, y être libre et responsable.

Quand les séances ont lieu, les notions, telles que prévues par le programme, dans des modalités adaptées à chaque classe d'âge, restent très inégalement traitées :

40% à 50%

des collèges et lycées n'abordent pas **l'orientation sexuelle et l'identité de genre** alors que ces thématiques peuvent être au cœur du développement personnel et intime des jeunes autant que des interactions sociales.

9%

Le sujet **des violences sexistes et sexuelles** est très peu évoqué aussi par les écoles alors que ces violences touchent tous les âges et tous les milieux socio-culturels.

5%

des écoles (26 % des collèges et 20 % des lycées) aborde **l'inceste et les violences sexuelles intrafamiliale sur mineur.es**.

Pourtant, la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (Ciivise), **8 violences sexuelles sur 10 subies par des enfants sont commises dans la sphère familiale** et que l'école constitue un lieu approprié de détection.

Des impacts favorables

Quand les séances d'EVARS ont lieu, les établissements constatent des effets positifs pour l'ensemble des parties prenantes.

47%

constate une amélioration des relations entre élèves.

25%

constate une amélioration du climat scolaire.

59%

rapporte une amélioration du dialogue entre parents et enfants.

1%

seulement ont reçu des retours négatifs des élèves.

Les élèves aussi témoignent d'une meilleure capacité à repérer des violences subies ou connues

NOS REVENDICATIONS

Face à ces constats d'une trop lente et partielle évolution des pratiques, face aux demandes des personnels, des parents et des élèves, face aux impacts vertueux de l'EVARS, le Collectif Droit à l'EVARS réitère ses propositions et appelle les pouvoirs publics à :



Doter la mise en œuvre du programme EVARS d'un **financement pérenne**, en faveur de l'éducation nationale et des associations spécialisées intervenantes



Structurer une **gouvernance nationale de pilotage et de suivi**, en incluant formellement les associations dans le dispositif



Informar les familles pour **contrer la désinformation** qui circule sur l'EVARS



Garantir la **conformité de toutes les interventions** au cadre légal et pédagogique national.



Généraliser une véritable **formation des personnels**

Sur le plan budgétaire, aucune ligne spécifique n'est prévue dans les lois de finances qui se sont succédées ces dernières années pour accompagner le déploiement du programme.

En 2024, le Collectif Droit à l'EVARS évalue à **622 millions d'euros par an, soit 52 euros par élève**, le financement minimum supplémentaire nécessaire à une application effective de la loi, une estimation établie en tenant compte du contexte d'austérité budgétaire.

Ce montant, sur la base d'une montée en charge pluriannuelle, inclut, pour la première année :

2,3 millions pour la formation initiale et continue des personnels

2,365 millions pour les référent·es EVARS académiques et départementaux

103 millions pour le matériel pédagogique et les outils de prévention dans les établissements

110 millions pour le recrutement progressif de 15 200 infirmier·ères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

400 millions pour les interventions extérieures et les partenariats avec les associations agréées

4 millions pour la campagne nationale d'information à destination des parents et du grand public

Depuis 2023, le **collectif Droit à l'EVARS** œuvre activement à la mise en place effective de l'EVARS, notamment à travers la publication du Livre blanc [Pour une véritable éducation à la sexualité](#).

Réunissant des organisations de la société civile dotées d'une expertise et d'une légitimité de terrain, le collectif rassemble des associations et syndicats engagés sur les principaux enjeux de l'EVARS : prévention des violences sexistes et sexuelles et des cyberviolences, lutte contre les LGBTQIAphobies, santé sexuelle et reproductive, prévention des IST et des grossesses non désirées, égalité de genre, mutilations sexuelles féminines ou encore inclusion des personnes en situation de handicap. Il porte ainsi la diversité des points de vue des acteurs et actrices concerné·es, notamment du monde associatif et de l'Éducation nationale.

A ce jour, il rassemble les associations et syndicats suivants : [ALS](#) ; [Excision parlons-en !](#) ; [Fédération nationale des CIDFF](#) ; [Fédération nationale Solidarité Femmes](#) ; [ID Santé](#) ; [Planning familial](#) ; [Sidaction](#) ; [StopFisha](#) ; [SUD éducation](#) ; [SNICS-FSU](#).

Il est soutenu par : [ADOSEN](#) ; [Crips Ile-de-France](#) ; [Face à l'inceste](#) ; [Femmes Entraide & Autonomie](#) ; [FCPE](#) ; [FSU](#) ; [Les Dévalideuses](#) ; [Parents et féministes](#) ; [Règles élémentaires](#) ; [SNPDEN-UNSA](#)

